

Pantin, Jeudi 25 janvier 2018

## APPRENTISSAGE : LA CFTC RAPPELLE SA PRÉFÉRENCE POUR LES BRANCHES

**La CFTC était reçue hier soir au ministère du travail dans le cadre des bilatérales sur l'apprentissage organisées par Muriel Pénicaud. L'objectif ? Relancer une négociation au point mort.**

La CFTC par la voix de son Président, Philippe Louis, et de son conseiller confédéral en charge de la formation, Maxime Dumont, a rappelé hier, lors d'une rencontre rue de Grenelle, la pertinence du paritarisme et la nécessité de confier la gestion de l'apprentissage aux partenaires sociaux.

En effet, ces derniers sont les mieux placés pour effectuer un diagnostic qualitatif et quantitatif des besoins des entreprises. Qui mieux que les partenaires sociaux pour connaître à la fois les attentes des salariés et celles des entreprises en terme de compétences nouvelles, en terme de volume de personnes à former ou encore pour mettre à jour des diplômes adaptés au monde du travail actuel et à celui de demain ?

Le récent voyage au Danemark et en Suisse, effectué sous l'égide du ministère, a montré les vertus d'une gestion par les partenaires sociaux. Le taux d'insertion des apprentis dans ces pays y est bien supérieur à celui de la France. Grâce à son modèle vertueux, [le chômage des moins de 25 ans est 3 fois moins élevé en Suisse](#). La France gagnerait par conséquent à s'inspirer de ces modèles et plus particulièrement de la façon dont ils s'administrent.

En outre la CFTC milite pour un financement direct de l'apprentissage, sur la base du financement dit « au contrat ». Une telle approche devrait générer plus d'efficience.

Enfin, la CFTC dénonce la situation de blocage qui prévaut actuellement et demande au gouvernement de trancher rapidement en faveur des branches.

En effet, cette situation remet en cause l'ensemble de la négociation sur la formation professionnelle, pourtant primordiale pour permettre à chaque salarié de prendre en main son parcours professionnel.